

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

Le 2 Mars à 19h30

Présents : BADUEL Christine, BORIE Simon, BORNES Jérémie, CONDAMINE Géraud, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, REALLON Marianne RIGAUDIERE Vincent, VIGIE Cécile.

Madame BADUEL est arrivée à 21H26.

Monsieur BORNES est parti à 20H50.

Les retards et départs avait été annoncés.

Mme BADUEL a donné procuration à Monsieur DELZANGLES pour toutes les décisions qui précèderaient son arrivée.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Simon BORIE.

Adoption du Procès-Verbal du 26 janvier 2021 à l'unanimité des voix en présence (soit 9).

ORDRE DU JOUR :

I- INVESTISSEMENT 2021:

Monsieur le Maire détaille tous les projets d'investissement pour 2021 et évalue approximativement leurs montants :

MENUISERIES	70 000 €
VOIRIE CORNET	20 000 €
OSSUAIRE	10 000 €
DEFIBRILATEUR	2 000 €
ENFOUISSEMENTS	
Cornet (reliquat)	7 000 €
Boissières	20 000 €
SABLEUSE/SALEUSE	5 000 €
TOTAL	134 200 €

A° MENUISERIES :

Le conseil municipal doit délibérer ce soir pour choisir l'entreprise de menuiserie qui va obtenir le chantier des menuiseries du bâtiment communal. Au vu des 3 entreprises qui ont été reçues en Mairie et de tous les devis en sa possession, le conseil a sélectionné l'entreprise MAZET à la majorité **avec 6 voix**.

L'entreprise SERRAT CANTALU a récoltée **3 voix** et il y a **1 abstention**.

B° CIMETIERE :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que pour clôturer la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon il convient de prendre une délibération. Cette délibération va permettre de prendre un arrêté et d'entamer la procédure d'inhumation.

Il convient de choisir une entreprise pour la mise en place d'un ossuaire.

Au vu des devis reçu en Mairie, le conseil accepte la proposition de l'entreprise LAFAGE pour un montant HT de 9 500 € à l'unanimité.

C° DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Mairie a reçu différents devis concernant la mise en place d'un défibrillateur sur la commune.

Au vu des différents devis, le conseil vote à l'unanimité pour l'entreprise VITTAE pour un montant HT de 1738,01 €.

II- DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le **droit de préemption urbain** (DPU) est l'un des droits de préemption prévus par le droit public. Il est attribué aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme, d'un plan d'occupation des sols ou d'une carte communale.

Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Monsieur le Maire, concernant la maison abandonnée à Cornet, explique que c'est un bien sans maître qui n'a pas de titre de propriété, de succession. A l'époque, la commune était intéressée. Elle y a investie en 2005. Des particuliers auraient été aussi intéressés mais cela n'avait pas pu se concrétiser. Aujourd'hui si la commune venait à la récupérer, la recette pourrait être reversée au CCAS mais attention, la commune en exerçant son droit de préemption doit faire en sorte qu'il soit motivé et légitime.

L'échange sur le droit de préemption ne donne pas lieu à un vote.

INFORMATIONS :

- Prochaine réunion du conseil : 13 avril 2021 à 20H.
- Le FCTVA devrait passer en automatisation ce qui simplifierait beaucoup la démarche...
- Des supports de lampes ont été proposés aux communes de St Paul des Landes et Ayrens.
- Le budget du CCAS sera piloté par Simon Borie.
- Le problème d'un administré de Puézac concernant le Transport A la Demande a été réglé.
- Concernant les chemins de randonnée sur le territoire de la CABA, on relève un gros problème de communication entre les différents acteurs communaux et

intercommunaux. L'idée va être de nommer un référent par commune qui sera un interlocuteur direct. Il faut également aller chercher des finances afin d'investir et améliorer les chemins de randonnée existant (mise en place de passerelles, entretien, installation de poubelles etc) ...

- Les quilles blanches et rouges ont été posées à Lacombe.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DELZANGLES intervient pour relater des faits d'atrocité qui ont touché un administré de la commune. Effectivement, des actes de maltraitance ont été commis sur ses animaux dans le village de Puézac entraînant pour certains d'entre eux la mort.

Il est de notre devoir de conseillers mais surtout et avant tout de citoyens de veiller à ce que ne soient commis de tels actes de cruauté sur le territoire communal. Même si l'identité des agresseurs est à ce jour inconnue, les membres du conseil témoignent de leur soutien et assure qu'une vigilance accrue doit être de mise.

- Monsieur CONDAMINE fait un rapide compte rendu de la dernière réunion du CSVA. La réunion a présenté le budget qui est de 520 000€. Les 7 communes membres participent à hauteur de 178 000€ au financement. La part des communes va légèrement augmentée dans la mesure où l'école de Reihac arrête les TAPs (+ 100€ pour Teissières).

- Madame Baduel fait le point sur le recensement des personnes vulnérables et le recensement non exhaustif des personnes vaccinées.

Fin de séance 22h15.